

Culture

La culture est l'affaire de la culture

Le terme de culture exprime généralement ce que les hommes produisent par leur comportement. Pour perdurer, la culture doit être entretenue et soutenue. Et c'est précisément à un Etat libéral et fédéraliste qu'il incombe de créer un climat propice à une culture diversifiée. Il n'est pas question ici de défendre une "culture officielle", qui serait imposée, mais d'un Etat qui peut et qui doit faciliter l'accès de ses citoyens aux institutions culturelles. Il convient de rejeter la censure, la mise au pas et l'exclusion dans le domaine de la culture. De même, la critique doit être autorisée. La politique culturelle part du principe que la culture peut être façonnée par la collectivité, par le biais d'un soutien de l'Etat à la création culturelle ou la préservation et la promotion de la culture par des institutions publiques ou privées (fondations, sponsors ou mécènes).

Contre la culture d'Etat

Pour l'UDC la culture n'est ni une prérogative de la Confédération, ni même des cantons ou des communes. La culture est l'affaire des gens cultivés. Car la culture soutenue par l'Etat court toujours le risque de privilégier l'esprit du temps, éphémère par essence, aux dépens de valeurs plus profondes qui transcendent l'actualité et les modes. La politique culturelle de l'Etat ne peut de ce fait qu'avoir un caractère supplétif. Car le soutien public des uns est en même temps la discrimination des projets de tous les autres. Le mécénat privé ou le sponsoring sont mieux adaptés à l'essor de la diversité. C'est pourquoi il convient de soutenir de façon ciblée tout projet de fondation culturelle ou de don privé, notamment par le biais de la fiscalité. La politique culturelle de l'Etat mène souvent les décideurs politiques à encourager plus particulièrement un pan de la culture, qui leur est politiquement plus favorable. En échange, nombreux sont les acteurs de la culture, qui, sans se soucier des tenants et des aboutissants, se laissent embrigader par les partis de gauche dans des campagnes, des slogans ou des comités électoraux. On en arrive alors à des magouilles, voire des situations proches de la corruption: la politique de gauche soutient la culture de gauche, et vis-versa.

La Fondation Schweizer Musikinsel Rheinau

La fondation Musikinsel Rheinau, qui a vu le jour en 2009 grâce au financement de Christoph Blocher, est le fruit de l'initiative personnelle et non de la culture officielle. C'est un centre d'excellence pour la musique en Suisse qui naîtra en 2013 dans un ancien couvent, grâce à une dotation privée de 20 millions de francs. Celui-ci soutiendra la création musicale de jeunes gens et d'adultes.

Plus de marché et plus de culture populaire

La culture n'est pas étrangère aux concepts d'économie de marché et aux principes de l'offre et de la demande. La concurrence des idées doit aussi avoir lieu dans le domaine de la culture. Une production, qui rate son public cible, n'a pas de sens. La culture qui plaît au plus grand nombre doit avoir le succès commercial qu'elle mérite. Ceux qui affectionnent le kitch ou le divertissement frivole, doivent pouvoir s'adonner à leur plaisir, comme ceux qui apprécient les performances qui défient le "bon goût". Ni l'une, ni l'autre de ces formes d'art ne devrait être financée par des deniers pu-

blics. Notre culture populaire, par exemple, n'est pratiquement pas subventionnée. Elle vit de l'engagement bénévole et passionné d'individus ou d'amicales. Que ce soit le théâtre amateur, les chorales, les fanfares, les clubs de jodel, les troupes costumées ou même la musique traditionnelle, toutes ces formes d'expression n'ont qu'un seul but: créer quelque chose qui plaise au public et à ceux qui le pratiquent. L'essence même de la culture en somme. Sans se soucier de la perfection ou des éloges des critiques d'art. Et plus la culture officielle prospérera, plus la culture populaire et vivante disparaîtra.

Les artistes d'Etat cajolés

Pipilotti Rist, l'artiste d'Etat chouchoutée par les bureaucrates de la culture, a droit à une rente à vie de Pro Helvetia. La fondation culturelle a également financé Christoph Büchel pour sa mise en scène pornographique intitulée "Raum für Sexkultur" présentée à Vienne. Quant au réalisateur Mike Eschmann, Monsieur Cinéma lui a octroyé 565 000 francs pour son œuvre misogyne et apologétique de la violence, "Breakout".

Primauté des cantons

D'après la Constitution fédérale la culture est de la compétence des cantons. Le peuple a rejeté à deux reprises, en 1986 et 1994, un article constitutionnel consacré à la culture (article sur l'encouragement de la culture). Pourtant en 1999 on a profité du "toilettage" de la Constitution pour l'inclure en catimini. C'est de cette façon douteuse que la Confédération s'est arrogé ses prérogatives en matière de culture. Et ceci alors que la politique culturelle devrait correspondre aux structures fédéralistes et décentralisées de notre pays. La culture est en premier lieu du ressort des cantons ou même des communes, mais non pas de la Confédération. En effet l'encouragement de la culture prend un tour très différent selon qu'il doit être mené dans le canton des Grisons, avec ses trois langues, ou à Bâle Ville ou à Genève. La politique culturelle ne doit pas viser l'homogénéité mais bien la diversité. Elle ne doit pas se plier au dirigisme culturel de l'Europe, mais doit servir à renforcer la cohésion des différentes régions linguistiques suisses et défendre les minorités. C'est à l'initiative et à la promotion privées d'agir dans le domaine de la culture; l'engagement de l'Etat doit rester subsidiaire.

Trop d'acteurs dans la politique culturelle

Dans le domaine de la politique culturelle il existe aujourd'hui sur le plan fédéral une multitude d'acteurs. L'Office fédéral de la culture formule la politique culturelle, prépare les décrets et coordonne ou finance l'encouragement institutionnel du cinéma, de la lecture, de l'entretien des monuments, de la diffusion de la culture, etc. La fondation Pro Helvetia, avec son budget annuel de près de 34 millions de francs, est entièrement financée par la Confédération. Dans un souci d'affiner les structures et d'éviter les doublons, il convient d'envisager l'intégration de Pro Helvetia dans l'Organisation pour la promotion de l'image de la Suisse. Il va sans dire qu'il est nécessaire aussi d'accompagner cette fusion d'une réduction substantielle des moyens et de concentrer les missions sur un nombre restreint de domaines. Le centre de compétence pour la politique extérieure culturelle fut créé en 2004 dans sa forme actuelle et doit, avec un budget de 1,5 million et 10 collaborateurs, soutenir des projets culturels qui servent la promotion de la paix et des Droits de l'Homme dans le monde. Présence Suisse, organisation lancée en en l'an 2000, a pour but de promouvoir l'image de la Suisse à l'échelle internationale et de vanter sa diversité et son attractivité. L'organisation dispose actuellement d'un budget d'environ 10 millions de francs. Elle bénéficie toutefois de budgets supplémentaires pour la participation de la

Suisse aux expositions universelles. La Direction du développement et de la coopération (DDC) utilise une partie de ses ressources pour promouvoir la culture locale dans les régions où elle intervient, comme instrument de développement et pour diffuser la "culture du Sud" en Suisse.

Affiner les structures

Au vu de la pléthore d'organes et institutions il n'est pas étonnant qu'en matière de culture on assiste à des doublons et à des conflits de compétence. Pourtant l'Office fédéral de la culture aurait la compétence exclusive en matière de politique culturelle de la Confédération. Et c'est pourquoi il convient de centraliser les organes et les missions de la politique culturelle. Cette dernière devrait en effet émaner d'un seul et unique département, dont le domaine d'activité devrait être précisément défini. Dans la promotion du cinéma, qui gère un budget de 47 millions de francs, règne trop souvent un manque de transparence et une ambiance de copinage. Il est grand temps de privilégier la qualité, objective et tangible, plutôt que les relations personnelles. La promotion des langues doit se limiter à ce que prévoit la Constitution; nos langues nationales doivent être vécues et non gérées par des fonctionnaires. Enfin les doublons doivent aussi être éliminés dans le domaine des bibliothèques et des musées.

Positions

L'UDC

- exige de la politique culturelle qu'elle respecte le principe de subsidiarité, car la Confédération ne peut agir que de façon complémentaire aux cantons;
- souhaite que la politique culturelle à l'échelon fédéral se limite aux questions centrales;
- vise une centralisation, dans un département unique, des organes et des devoirs de la Confédération en matière de politique culturelle;
- demande l'encouragement ciblé et des allègements fiscaux importants (voire l'exonération) pour les fondations culturelles de droit privé et les dons, ainsi que des facilités dans la constitution de fondations;
- s'engage en faveur de la simplification de la bureaucratie culturelle, mal gérée et s'étendant sur plusieurs départements, et une réduction substantielle des moyens, pour respecter l'esprit de la Constitution;
- demande la création d'une organisation qui œuvre en faveur de notre pays, qui remplacerait Pro Helvetia et Présence Suisse et serait intégrée dans l'Organisation pour la promotion de l'image de la Suisse;
- privilégie la protection des monuments et du patrimoine suisse, au paiement de milliards de francs d'aide à l'Europe de l'Est;
- rejette le mélange de la politique culturelle avec des projets ayant d'autres objectifs comme la "promotion de la paix", les "Droits de l'Homme" ou "l'intégration";
- condamne le soutien accordé par l'Etat à des projets misogynes, pornographiques ou faisant l'apologie de la violence.